

Inspection de l'éducation
nationale
JOIGNY Centre YONNE

NOTE DE SERVICE n° 4 bis année scolaire 2006/2007 (spécial école élémentaire)

Téléphone
03 86 62 00 71
Fax
03 86 92 94 12
Mél
secjoi@ac-dijon.fr

EMARGEMENT DES ENSEIGNANTS DE L'ECOLE, des
Titulaires Remplaçants (ZIL et Brigade) et des
personnels spécialisés des RASED

10 AV. RHIN ET DANUBE
89300 JOIGNY

SOMMAIRE

CDO : Commission Départementale d'Orientation

Espace écoles



L'Inspectrice de l'Education Nationale
Martine BLANDEAU/BROSSET

CDO : Commission Départementale d'Orientation

- Orientation des élèves vers les Enseignements adaptés
 - Quel public ? (annexe 1 : 1 page)
- Dossier à présenter en CDO (annexe 2 : 2 pages)
 - Cours scolaire
 - CR de l'équipe éducative
 - Avis de l'IEN
- Evaluation scolaire (annexe 3 : 4 pages)
 - Compétences scolaires (maîtrise de la langue, mathématiques et culture scientifique et technologique, TIC, LVE, culture humaniste, compétences sociales et civiques.)
- Courrier pour les responsables légaux de l'élève (annexe 4 : 1 page)
- Prévision d'ouverture d'un dossier en CDO (annexe 5 : 1 page)
- Logigramme + calendrier (annexe 6 : 1 page)

► **Une évaluation sociale** est à inclure dans le dossier ; j'enverrai les fiches nécessaires à son renseignement aux psychologues scolaires qui les transmettront aux assistants sociaux chargés de ce volet.

L'ensemble du dossier sera donc transmis à l'IEN pour avis puis transféré à une sous-commission de la CDO.

Dans le département, 2 sous-commissions sont créées ; notre circonscription appartient à la sous-commission NORD, présidée par Philippe FUSTER, IEN Auxerre 3.

Chaque sous-commission comprend :

- 1 IEN ;
- 1 psychologue scolaire ou 1 COP ;
- 1 directeur SEGPA ou EREA ;
- 1 enseignant spécialisé en SEGPA ;
- 1 directeur d'école élémentaire ;
- 1 représentant de parents ;
- 1 médecin scolaire pour les dossiers d'orientation en 4ème